



# **lannion**

**informations**

BULLETIN MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE LANNION

OCTOBRE 1978  
N° 4

**L'EAU**

## LANNION INFORMATIONS N°4

**4** L'eau  
pour une meilleure connaissance  
du service des eaux

**8** Finances  
Le compte administratif 1977

**10** Finances  
Les impôts locaux 1978

**11** Transport urbain  
Premier bilan : achat d'un 3<sup>e</sup> bus

**12** Le SITOM  
Le traitement des ordures ménagères

**14** Urbanisme  
Lannion demain

**15** L'A.C.E.V.  
Un nouveau venu dans la vie lannionnaise

**16** Activités sociales et culturelles  
Un plan social pour Lannion

**17** Education  
La culture dans les écoles

**18** Loisirs  
Le comité des fêtes

**19** Lannion ville propre  
La propreté est l'affaire de tous

**20** Habitat  
Commission du logement  
Concours des maisons fleuries

### TELEPHONE

Mairie	37.43.68
Gendarmerie	le 17 ou le 37.43.68
Pompiers	18
Clinique Sainte-Thérèse, rue de Kérampont	37.04.19
Centre hospitalier	37.06.03
Commissariat police	37.40.45
S.N.C.F. voyageurs	37.03.01
S.N.C.F. gare	37.04.59
E.D.F.-G.D.F. dépannage	37.93.45

### PERMANENCES DE LA MUNICIPALITÉ

**MARDI :**  
9 h 00 à 10 h 00 — M. TAZE

**JEUDI :**  
11 h 10 à 12 h 10 — M. KERVOAS  
11 h 10 à 12 h 10 — M. POLICE  
17 h 30 à 19 h 00 — M. GOURIOU

**VENDREDI :**  
9 h 00 à 10 h 00 — M. GAUTIER  
17 h 00 à 18 h 00 — M. GUEGUEN

Edité par la municipalité.  
Distribué gratuitement à la population.  
Imprimé par Imprim-Lannion.  
Maquette Bernard Anger.  
Couverture :  
château d'eau de Pradic Glaz.  
Photo Jean-Yves Tadié.

# la Vie devant soi

Supplément à LANNION-INFORMATIONS

Rédigé par l'Office Municipal des Personnes Agées de Lannion

Souvent, en s'adressant aux personnes âgées, l'on aime à redire que la vie est devant soi. Ces quelques mots sont porteurs d'une belle espérance, d'un nouveau souffle devant ranimer ceux d'entre nous qui auraient tendance à regarder seulement derrière eux, à se replier sur le musée immobile de leurs souvenirs, au lieu de s'ouvrir pleinement au présent qui bouge, aux lendemains que nous dessinons dès aujourd'hui.

«La vie devant soi», un auteur en a fait le titre d'un livre qui a été couronné par le Goncourt. Nous aussi, nous empruntons ces quatre mots pour en faire comme une devise, une ligne à suivre, et pour coiffer ces pages destinées à nos amis, les «anciens», que le bulletin municipal de notre ville veut bien accueillir à chacune de ses parutions. Nous y grouperons des informations variées, que nous croyons intéressantes, pour des lecteurs qui, nous le souhaitons, se feront un plaisir de nous donner leurs appréciations, voire de nous prêter leur concours, en vue d'améliorer une formule trop neuve pour être bien au point.

Ensemble nous nous efforcerons, pour nous-mêmes et pour ceux qui nous entourent de leur affection ou de leur amitié, de témoigner que nous voulons demeurer des vivants à part entière, dans les domaines actuels les plus divers.

## L'Office Municipal des Personnes Agées.

par J. GAUTIER - président de l'O.M.P.A.

L'O.M.P.A., qui publie ce bulletin, a été fondé en juillet 1977. Son objectif était de mettre sur pied une politique d'ensemble du Troisième Age dans notre ville, politique voulue par la nouvelle municipalité.

Sans doute s'agissait-il tout d'abord d'harmoniser les activités des organismes qui existaient déjà : foyer-club Auguste Dagorn, logements-foyers des Fontaines, et de les aider à remplir leur rôle. Mais il s'agissait aussi de prendre en compte, autant que cela était possible, l'ensemble des besoins des personnes âgées, et ceux de l'ensemble des personnes âgées de la ville.

Cela demandait un travail de prospection dans les divers quartiers de la ville, mais aussi de nombreuses rencontres pour amener progressivement les personnes âgées à s'organiser.

Après une longue période de tâtonnements, due en particulier à l'absence de personnel qualifié, l'Office opère depuis quelques mois son «décollage». Qu'on en juge par l'énumération de ses réalisations :

— organisation le 7 juin d'une excursion à Saint-Malo et sur la Côte d'Emeraude,

— organisation le 7 juillet d'une séance récréative avec goûter à l'occasion de la semaine du Bleu-Brug,

— ouverture en septembre du cours de yoga pour personnes âgées,

— ouverture d'un cours de gymnastique pour le troisième âge, au foyer-club Auguste Dagorn, cours ouvert à tous. D'autres cours seront ouverts sous peu aux logements-foyers des Fontaines, à Brélévénec et dans le quartier de la Rive Gauche.

— création de la bibliothèque municipale d'un fonds de livres pour le troisième âge, livres traitant des problèmes de santé et d'hygiène, de diététique, de bricolage,

— création prochaine d'un service téléphonique S.O.S. Amitié / Personnes Agées, qui permettra aux personnes désirant sortir de leur solitude, de trouver quelqu'un au bout du fil à tout moment de la journée.

— mise à l'étude d'un système d'alarme permettant de demander de l'aide à tout moment et à n'importe quelle heure.

— enfin création du présent bulletin de liaison.

Pour bénéficier des activités de l'Office, il suffit d'y adhérer, pour la modique cotisation annuelle de 15 francs. Le siège de l'association se trouve à la mairie.

### AMIS LANNIONNAIS, une date à retenir : DIMANCHE 5 NOVEMBRE

L'association d'entraide des anciens du foyer-club Auguste Dagorn, rue de Karmaria, vous invite à sa journée portes ouvertes.

Le matin : vente d'articles divers dont plusieurs confectionnés au foyer-club : tapisseries, chales, écharpes, pochettes surprises.

L'après-midi : pâtisserie, crêpes chaudes, café, chocolat, etc.

Animation par la chorale, par les chanteurs et les chanteuses.

A 18 h, tirage de la tombola : 1<sup>er</sup> prix : une bicyclette ; 2<sup>e</sup> prix : un beau fauteuil, et nombreux autres prix.

Les billets sont en vente dès maintenant, au prix de 2 francs.

## KERMESSE DE KERGOMAR



Le dimanche 17 septembre, la kermesse de Kergomar a remporté un franc succès : beaucoup de personnes y ont participé ; nombreuses attractions variées et plaisantes, dont le petit train à deux wagons qui fut la joie des enfants. Anciens et hôtes de l'établissement se retrouvèrent avec joie dans une ambiance des plus chaleureuses.

## Dix mois d'activité au Foyer-Club

Du 15 décembre 77 au 19 septembre 78, le foyer-club a connu 21 animations, dont 6 sorties en car (Plestin, Plouézec, Perros-Guirec, Pleubian, Plougasson et à nouveau Plouézec), 5 réceptions au foyer (chorale de Perros le 24 février ; l'« Accord » le 12 mars, avec goûter offert à 50 personnes par l'Association ; les anciens de Louanec, le 21 mars ; les anciens de Quintin, le 5 avril ; un groupe folklorique le 15 juillet).

Le Foyer a donné plusieurs fêtes :  
— Le 15 décembre 77, à l'occasion de Noël, 115 personnes au repas ; des cadeaux ont été offerts par l'Association : eau de Cologne aux dames et vin aux hommes.  
— Le 5 janvier 78, goûter offert par l'Association à 70 personnes, pour fêter les Rois.  
— Le 9 février, anniversaire du Foyer, repas de 98 convives, présidé par le maire ; entrée et dessert offerts par l'Association.  
— Le 13 avril, noces d'or de M. & Mme Belloc et de M. & Mme Trémintin, mousseux au dessert et plant d'hortensia à chaque couple, offerts par l'Association.

— 25 mai, fête des Mères et des Pères, 85 convives au repas, apéritif offert par l'Association ; danses et rondes, goûter avec cadeaux à tous les participants, l'Association offrant des boîtes de gâteaux aux dames et de bonnes bouteilles aux hommes.

Le Foyer a aussi organisé plusieurs concours de boules (8 février, 23 mai, 28 juin) et de dominos (1<sup>er</sup> février, 2 août) dotés de prix, réunissant de 24 à 34 participants.

Enfin sa chorale s'est rendue à l'hospice où l'Association a offert 260 sachets de confiserie et biscuits aux malades.  
Une journée « portes ouvertes » aura lieu au Foyer le 5 novembre. Nous en présentons d'au-tre part le programme.

## COMMENT PEUT-ON OBTENIR LE TELEPHONE

Vous devez pour cela faire une demande à l'Agence Commerciale des Télécommunications (pour Lannion, à la Poste).  
— Si vous avez 30 ans ou plus, vous bénéficiez d'une priorité de type A.  
— Si vous bénéficiez du Fonds National de Solidarité, vous avez droit à un raccordement téléphonique gratuit.  
— Si vous ne bénéficiez pas du Fonds de Solidarité, vous aurez à verser 700 francs pour le raccordement.  
— Dans tous les cas, vous devrez payer vous-même l'abonnement et les communications.  
— Vous n'obtiendrez le téléphone que dans la mesure où les installations le permettent ; l'Agence Commerciale vous renseignera à ce sujet.  
— Si vous avez des difficultés à résoudre ou des questions à poser, vous pouvez vous renseigner aussi au Bureau d'Aide Sociale à la mairie.

## CONDITIONS D'ACCES AUX MINI-BUS

Si vous avez 65 ans ou si vous êtes titulaire de la carte Verte, vous pouvez bénéficier du demi-tarif.

Vous paierez alors :

- un franc le ticket individuel distribué par les chauffeurs de mini-bus,
- 8 francs le carnet de 10 tickets ou 40 francs l'abonnement pour un mois.

Carnets et abonnements sont à prendre à la mairie (s'adresser à M. Julliot, concierger).

## « PORTES OUVERTES » A LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

De même qu'une opération « portes ouvertes » a eu lieu pour les enfants à la Bibliothèque Municipale, de même une opération semblable pour les personnes âgées aura lieu au début de l'année prochaine.

Cette initiative a pour but de faire découvrir à ceux et à celles qui ne la connaissent pas, la Bibliothèque et les services qu'ils peuvent en attendre.

Durant les longues soirées d'hiver et même dans la journée, pour les personnes qui disposent de temps libre, un livre peut être un merveilleux compagnon.

Des expériences ont eu lieu pour mettre le livre au service des personnes âgées. On en parlera ce jour-là.

## LE FUTUR FOYER DE PERSONNES AGEES DE KER UHEL

Les travaux de construction du foyer sont en bonne voie.  
On peut actuellement espérer que d'ici un an, les bâtiments pourront être habités. Rappelons que ce foyer comportera, outre 16 logements pour handicapés, 28 logements pour personnes âgées, ainsi que des locaux collectifs : bureau, cuisine centrale, salle à manger, salons de détente, etc...

De nombreuses demandes sont parvenues à la mairie, qui autorisent à penser que, dès son ouverture, le foyer sera totalement occupé.

## EDITORIAL

### LA RENTREE ...



Pierre JAGORET  
Député-Maire de LANNION

C'est en octobre, mois de la rentrée, que les écoliers reprennent le chemin de la classe pleins de résolutions.

Après la détente des mois d'été, la réalité se rappelle à nous avec acuité, parfois avec dureté.

La rentrée c'est pour nous tous, habitants et élus, la priorité des problèmes financiers ; pour les contribuables, c'est l'arrivée des différentes feuilles d'impôts, pour les élus c'est l'heure du bilan d'exercice passé et de la préparation de l'avenir.

Ces problèmes se posent pour tous avec acuité et encore plus cette année où des menaces pèsent sur l'emploi et l'activité.

Ce bulletin consacre une part importante aux aspects financiers de la vie de notre commune, car la municipalité veut se tenir au fait de vos affaires, de la gestion de la communauté lannionnaise.

Je ne reviendrai donc pas sur ces explications, sinon pour tenter d'élargir la réflexion et souligner le paradoxe dans lequel vit chaque collectivité communale. C'est le fait que s'il est demandé à la commune d'entreprendre et de réaliser, elle n'est pas maîtresse des ressources nécessaires à ses actions. Une part de ses ressources dépend de l'activité économique qui se calcule sur les règles dont la municipalité n'est pas maîtresse et le montant n'en est connu qu'avec beaucoup de retard.

L'Etat contribue pour une part aux ressources, mais là aussi l'imprécision règne. De plus, il n'est pas de réalisations où une administration centrale quelconque intervienne par voie de subventions calculées sur des devis que l'inflation s'empresse de gonfler alors que la subvention, elle, reste fixe.

Tout ceci crée des conditions de dépendance, de liberté surveillée, qui tendent à vider en partie de sa réalité la liberté dont devrait jouir un corps municipal choisi par les suffrages des habitants.

Cette situation tend à s'aggraver car l'Etat réduit de plus en plus ses engagements, contraignant les communes à prendre en charge des dépenses que l'Etat prenait en compte dans le passé.

Il n'est pas étonnant, dans ces conditions, que la grogne soit générale dans toutes les communes ; il n'est pas étonnant, non plus, que chaque année en cette saison, l'Etat annonce des réformes promettant que tout va changer, espérant ainsi apaiser les élus des collectivités locales.

Une vraie réforme, et nous essaierions sur le plan parlementaire d'oeuvrer dans ce sens, voudrait dire transfert massif de l'Etat vers les communes, décentralisation permettant une gestion efficace, rapide, diminution du poids et des contrôles des administrations centrales.

Plus de liberté et de moyens pour les communes permettraient également d'amorcer une réflexion portant sur un plan plus local. Avec des communes maîtresses de leurs moyens, il serait certainement possible de développer une plus grande coopération.

Petite métropole, Lannion prend actuellement financièrement en charge, des services (garderies, écoles, pompiers) dont l'utilité et l'usage s'étendent sur une vaste zone, autour du territoire communal. Ceci crée dans les faits un déséquilibre entre les charges et les services rendus, et des distorsions dans les structures fiscales des différentes communes.

Peut-être n'est-il pas trop tôt pour amorcer une réflexion sur des conditions permettant, le moment venu, de réaliser une plus grande coopération et une plus grande participation des différentes collectivités, afin d'aboutir à plus de cohérence dans les situations et de renforcer ainsi les liens entre tous ceux qui vivent dans notre petite patrie du Trégor.

## SORTIE DES ANCIENS A TOULINET



Un groupe d'anciens du Foyer-Club, entourant Mme Auguste Dagorn, photographié lors de la sortie à Toulinet, colonie de vacances municipale de Saint-Efflam.

## Gymnastique et Yoga

Pour rompre la solitude et l'isolement des personnes âgées, l'Office Municipal des P.A. a pensé qu'il fallait organiser des activités ou rencontres dans les quartiers mêmes.

Des essais sont actuellement en cours dans les quartiers de Goscongar et de Kerampont. Mme Fontaine et Mme Dauphin, permanentes à temps partiel de l'Office, organisent et coordonnent les différentes activités mises en place dans ce but.

### GYMNASTIQUE

Des cours de gymnastique, adaptés aux personnes âgées, leur sont proposés — sans limite d'âge ! — Ils sont donnés par Mme Coquin, kinésithérapeute. Pour débuter, il n'y a pas besoin de tenue spéciale. La cotisation annuelle est de 10 F pour une heure par semaine.

Lieux où il est possible de suivre les cours et de se renseigner :

- Foyer Dagorn
- Foyer-logements les Fontaines
- Auberge de Jeunesse
- Brélevenez

Les jours et horaires seront indiqués dans la presse.

### YOGA

Les cours de yoga continuent comme l'année dernière au centre Jean Savidan, le samedi à 17 h. Ils sont donnés par M. Bordas, thalasso-thérapeute.

## L'EAU

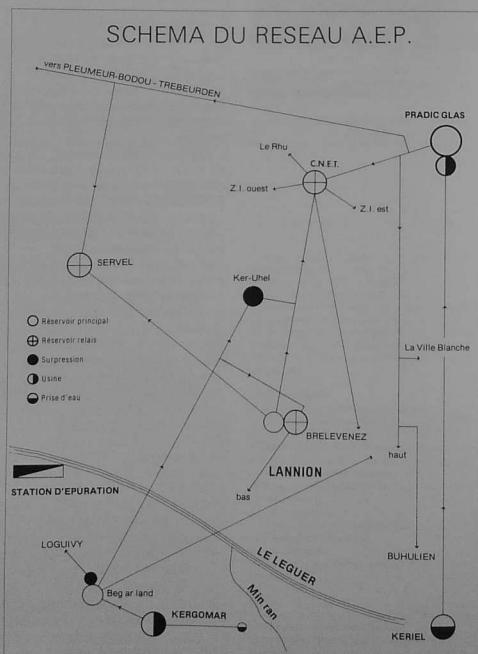
On s'accommode d'un manque d'électricité quelques heures ...  
de téléphone quelques jours ...  
d'eau difficilement quelques minutes.  
Ceci se conçoit aisément pour ce produit qui est devenu première nécessité,  
tant pour son usage domestique qu'industriel.  
« L'eau ... , c'est la ville » ... oui, mais !

Oui... dans la mesure où les investissements réalisés pour assurer l'alimentation en eau potable d'une ville, et, par voie de conséquence, pour évacuer l'eau usée, sont du ressort du conseil municipal. Oui, en particulier à Lannion où la gestion et l'exploitation de ce service sont confiées à une régie municipale placée sous l'autorité du maire.

Mais... s'agissant d'une régie autonome, il faut savoir que celle-ci possède son propre budget dont le fonctionnement et l'investissement n'ont, en principe, pas d'incidence sur le budget général, donc sur l'impôt local, sauf en cas de déficit ou de banqueroute... Cette activité pourrait d'ailleurs être concédée, comme c'est le cas dans la majorité des villes et communes de France, à une entreprise spécialisée : Générale des Eaux, Lyonnaise, etc.

Pour mieux faire connaître votre service des eaux, je me propose de décrire succinctement les tâches qui lui incombent, et de souligner son autonomie financière à partir du budget fonctionnement 1978.

J.C. COLLET



### FONCTIONNEMENT DU SERVICE

Le rôle du service, qui est d'assurer l'alimentation en eau potable des abonnés, peut se décomposer en cinq grandes tâches principales :

- 1 - prévoir et réaliser des équipements ;
- 2 - produire l'eau potable ;
- 3 - distribuer cette eau potable et services ;
- 4 - collecter l'eau usée ;
- 5 - épurer et traiter cette eau avant son rejet au milieu naturel.

#### 1 - Prévoir les équipements

C'est sans doute l'aspect le moins voyant et le plus méconnu mais qui demande de la part des responsables une attention particulière. En effet, si certains investissements, telle l'adduction d'eau de secteurs non desservis, ne posent pas de problèmes car ils sont provoqués par la demande des habitants, il en va autrement lorsqu'il s'agit d'estimer la saturation qui entraîne le renforcement d'une usine, d'une conduite ou d'un réseau d'assainissement. L'imprévoyance, en ce domaine, conduit à des déboires que de nombreuses collectivités ont connus pendant l'été 1976, par exemple. Il faut noter, qu'aujourd'hui, Lannion est bien équipée en matière de production d'eau avec les deux usines de Pradic-Glaz et Kergomar, dont la capacité de production journalière (12.000 m<sup>3</sup>/J) permet d'atteindre l'objectif 1983, et sans doute au-delà, s'il n'y a pas de variation brutale dans la consommation.

Il en est de même pour la station d'épuration qui est très loin d'être arrivée à saturation, et dont le fonctionnement est très satisfaisant.

De ce fait, l'investissement pour les quatre années à venir portera davantage sur la réalisation ou le renforcement des réseaux :

- l'eau au centre ville où le réseau devient vétuste
- l'assainissement en extension de réseaux pour les secteurs non



Château d'eau de Pradic-Glaz.

#### 2 - Produire l'eau potable

Schématiquement, l'eau est prélevée au milieu naturel, le Léguer ou le Min Ran, traitée en usine, refoulée dans un château d'eau d'où elle est distribuée gravitairement aux abonnés à l'exclusion de certains secteurs, Loguivy et la ZUP, où la hauteur des châteaux d'eau étant insuffisante, la distribution se fait par l'intermédiaire d'une station de surpression (voir schéma page 4).

Nous disposons de deux usines, l'une dite de Kergomar, d'une capacité de production de 6.000 m<sup>3</sup>/J, approvisionnée en eau brute par le Min Ran et en secours par le Léguer, qui alimente le réservoir de Beg-Ar-Land d'une capacité de 1.000 m<sup>3</sup>, qui lui-même approvisionne les réservoirs de la ZUP et de Brelevenez.

Cette usine assure la distribution :

- de la rive gauche, de Loguivy et Bel-Air par l'intermédiaire d'une station de surpression située à Bel-Air ;
- de la ZUP par l'intermédiaire du réservoir et de la station de surpression de la ZUP ;
- le centre ville rive droite par l'intermédiaire du réservoir de Brelevenez.

L'autre dite de Pradic-Glaz, approvisionnée en eau brute par l'intermédiaire de la station de pompage de Keriel sur le Léguer et d'une conduite de refoulement de cinq kilomètres, d'une capacité de production de 6.000 m<sup>3</sup>/J, approvisionne les châteaux du CNET, de Servel, de Pleumeur-Bodou et Trébeurden.

Cette usine assure la distribution d'une partie de la rive gauche : Ar Santé, Buhulien, Brelevenez, la zone industrielle par le château du CNET, Servel par le château de Servel, Pleumeur-Bodou et Trébeurden.

Il faut savoir que la production journalière pour l'ensemble des deux, au cours de l'année, varie de 7.000 à 10.000 m<sup>3</sup>/J ; les pointes de 10.000 m<sup>3</sup> étant atteintes lors de la période estivale de fin juillet, lorsque la consommation est à son niveau normal

desservis de Buhulien, Brelevenez, Loguivy, Servel auxquels il faut ajouter la restructuration et le remplacement progressifs des réseaux du centre ville dont certains datent du Duc d'Aiguillon.

## L'EAU / suite

sur la ville et la zone industrielle, et que la période estivale bat son plein sur Pleumeur-Bodou, l'Île Grande et Trébeurden.

Ainsi, lorsque la consommation atteint 9.000 m<sup>3</sup>/J, par exemple, et que notre stock maximum d'eau traitée n'est que de 6.000 m<sup>3</sup> (1.000 à Beg-Ar-Land + 5.000 à Pradic Glaz), la production ne peut être arrêtée plus de seize heures consécutives en théorie (en réalité, six heures, les réseaux n'étant pas totalement interconnectables) ; d'où l'importance du suivi de ces usines 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Pour mener à bien cette tâche, cinq agents ayant une formation d'électromécanicien avec une formation complémentaire de chimie assurent la surveillance, l'entretien et le contrôle de l'eau traitée.

### 3 - Distribution - Services

Cette activité recouvre un secteur assez vaste qui va de l'entretien et des dépannages sur réseaux à la construction de réseaux eau ou assainissement en passant par les branchements.

Pour l'entretien, un de nos soucis majeurs, ces deux dernières années, a été de réduire au maximum les temps d'intervention. Pour ce faire, des moyens matériels ont été mis en oeuvre : véhicules, radio-téléphone..., assortis d'une formation du personnel avec entraînement et astreinte au domicile.

On peut dire, qu'à quelques petits incidents près, cet objectif a été atteint et le temps de coupure d'eau moyen pour un abonné est de 1 h 20 par an !

Ce service, qui est doté de neuf agents, réalise également les branchements chez les particuliers (le temps d'attente pour un branchement est d'une semaine) et, depuis quelque temps, il a entrepris la construction de réseaux neufs. Parmi ces réalisations, on peut noter six kilomètres d'adduction pendant l'été 1976, canalisations Servel - Beg-Léguer, jonction route de Buhulien, CNET - ZUP, Kerprigent,

assainissement route de Guingamp, etc...

Cette dernière activité aura d'ailleurs tendance à se développer ; en effet, si elle n'est pas immédiatement rentable, elle s'avère du fait de son moindre coût, rentable à long terme, car elle permet d'emprunter moins, et de soulager d'autant l'endettement du service.

### 4 - La collecte des eaux usées

La majeure partie de l'eau distribuée est polluée par les usages domestiques et industriels, et une de nos tâches est de recueillir et d'évacuer ces eaux usées. La surveillance et l'entretien d'un tel réseau pour être plus simples que la distribution de l'eau potable n'en est pas moins d'une

très grande importance : deux agents équipés d'une cureuse ont pour mission de répondre dans la demi-journée à tous les appels qui leur parviennent et, bien sûr, dans la mesure du possible, de prévenir ces appels.

### 5 - L'épuration des eaux usées

Lannion peut s'enorgueillir de posséder, depuis déjà plus de cinq ans, une station d'épuration qui permet de rejeter au milieu naturel (le Léguer) une eau de qualité très convenable (bien en-deçà des normes exigibles).

Deux agents assurent l'exploitation, l'entretien et le contrôle qualitatif de la station d'épuration, ainsi que des quatre stations de relèvement : zone industrielle est et ouest, Nod-Huel, ZAC route de Loguivy.

## AUTONOMIE BUDGETAIRE

Le budget de fonctionnement figurant à la page ci-contre permet d'éclairer l'autonomie du service tant en dépenses qu'en recettes. Les charges figurant au chapitre dépenses peuvent schématiquement se décomposer en quatre grands chapitres :

### 1 - Les amortissements des investissements réalisés figurant aux chapitres :

- 655 - charges syndicales : il s'agit du rachat des équipements de l'ancien syndicat de Pleumeur-Bodou ;
- 671 - les intérêts des emprunts contractés pour réaliser les équipements (usines, réseaux, etc...);
- 886.1 - le remboursement du capital des mêmes emprunts.

La part de ces chapitres atteint environ 40 % du montant total des dépenses ; c'est dire son importance et l'importance des équipements déjà réalisés.

### 2 - Les frais fixes :

C'est-à-dire les charges qui ne sont pas compressibles : il s'agit des frais de personnel, assurances, impôts et des redevances à l'Agence de Bassin et au Fonds National (610 - 618 - 620 - 635 - 651 - 638...)

### 3 - Les frais proportionnels :

C'est-à-dire ceux qui sont directement liés à la production. Il s'agit des produits de traitement, de l'électricité, des matériaux et matériels nécessaires à l'entretien et au fonctionnement (601 - 602 - 631 - 634...)

### 4 - Les frais exceptionnels :

600 - Achat d'eau brute à la ville de Perros-Guirec pour alimenter l'usine de Pradic Glaz. Ce chapi-



Installations à Pradic Glaz.

tre sera caduc dans le prochain budget du fait de la réalisation de la prise d'eau de Keriel par Lannion. Toutefois, l'incidence budgétaire sera sensiblement identique et figurera aux amortissements pour l'investissement réalisé.

886 - Frais d'étude : il s'agit d'une étude effectuée sur une année pour un bilan prospectif sur la station d'épuration.

## LES RECETTES

Elles proviennent essentiellement de la vente d'eau aux abonnés et de la taxe d'assainissement applicable à cette vente d'eau.

Les «3.460.000», d'une part, et les «1.040.000», d'autre part, se répartissent de la façon suivante :

	EAU	ASSAINISEMENT
Abonnés ville	2.230.000	800.000
Zone industrielle	900.000	240.000
Vente à Pleumeur-Bodou	154.000	
Vente à Trébeurden	176.000	
	3.460.000	1.040.000

Les autres recettes proviennent des branchements et travaux effectués pour les tiers et figurant au budget sous l'appellation Prestations de service. La prime pour épuration est allouée par l'Agence de Bassin au vu des bons résultats de la station d'épuration.

Ce budget est donc en équilibre sans apport de subventions et c'est la marque même de son autonomie. Toutefois, cet équilibre reste, à mon sens, précaire dans la mesure où la part réservée à l'autofinancement, c'est-à-dire le prélèvement pour réaliser des équipements sans les concours

du crédit, reste insuffisante (chapitre 886.1 et 2). Aussi, s'il faut se fixer un but pour les prochains budgets, c'est vers cet objectif qu'il faut se tourner.

Pour m'être particulièrement intéressé à ce service ces deux dernières années, je voudrais souligner que les résultats satisfaisants de ce service, tant sur le plan financier (le tableau ci-dessous rappelant les résultats des comptes administratifs de 1973 à 1977 le démontre) que sur la plan qualité des services rendus aux abonnés, ont été obtenus grâce à l'excellent travail fourni par l'ensemble du personnel.

1973 - Déficit	486.213,13 F
1974 - Déficit	505.552,44 F
1975 - Déficit	873.769,51 F
1976 - Bénéfice	362.348,01 F
1977 - Bénéfice	495.740,99 F

FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	EAU	
	EAU	ASSAINISEMENT
655 Charges syndicales	257.000	
671 Intérêts d'emprunts	930.000	332.800
672 Frais sur emprunts	2.000	2.000
886 Prélèvement pour remboursement capital	270.000	100.000
610 Rémunérations	654.000	327.000
618 Charges sociales	225.000	113.000
630 Impôts sur rémunérations	600	4.200
624 Impôts sur véhicules	2.000	
635 Redevance fonds-national	45.000	1.000
638 Assurances	7.000	5.000
639 Analyses	1.000	2.500
651 Agence de Bassin	215.000	50.000
601 Matière première - Produits Chimiques	240.000	30.000
602 Matière consommables	100.000	60.000
631 Entretien	30.000	15.000
633 Petit matériel	20.000	10.000
634 Electricité	340.000	130.000
643 Transports	30.000	500
660 Frais de bureau	2.500	2.500
664 Frais de P.T.T.	7.000	2.000
669 Dépenses imprévues	500	500
674 Frais de recouvrements	1.000	
828 Titres amiables	3.000	1.000
600 Achat d'eau brute à Perros-Guirec	440.000	
886 Prélèvement pour frais d'études		100.000
	3.287.600	1.290.000
RECETTES		
700 Vente d'eau	3.460.000	1.040.000
701 Redevances d'assainissement		150.000
766 Prestations services	300.000	85.000
769 Prime d'épuration		
	3.760.000	1.280.000
887 Prélèvement sur bénéfices antérieurs	67.600	
	3.827.600	1.290.000
TOTAL	3.827.600	1.290.000
Resultat	0	0

# FINANCES

## LE COMPTE ADMINISTRATIF 1977

Y. PICART

Alors que le Budget constitue un acte de prévision et d'autorisation, le COMPTE ADMINISTRATIF se présente comme un document à caractère définitif qui fait apparaître les mouvements comptables REELLEMENT effectués tant en ce qui concerne les dépenses que les recettes.

On distingue deux comptes administratifs :  
- Le C.A. général de la ville.  
- Le C.A. du service d'eau et d'assainissement.

### Principales réalisations de l'année 1977

Travaux de voirie urbaine	1.622.922
Travaux Centre Socio-Culturel (rue J. Savidan)	1.133.916
Gymnase I.U.T.	868.148
Ecole AR SAINTE	819.957
Ecole du RUSQUET	780.542
Travaux de voirie rurale	654.577
Caserne des Pompiers	489.579
Acquisition terrain pour Ecole du CROAS HENT	336.191

### INVESTISSEMENTS (EN FRANCS)

DEPENSES	
Déficit Exercice 1976	3.985.348
Remboursement de la dette en capital	2.151.382
Equipement scolaire, culturel et sportif	5.104.271
Voie	3.022.356
Autres équipements	1.067.212
Bâtiments	674.122
Divers	238.828
<b>TOTAL</b>	<b>16.243.519</b>
EXCEDENT	1.020.806
RECETTES	
Subventions	1.264.482
Emprunts	7.260.000
Participations et divers	595.931
Prélèvements sur recettes ordinaires	8.143.912
<b>TOTAL</b>	<b>17.264.326</b>

### SECTION FONCTIONNEMENT : DEPENSES

Chapitre	DEPENSES	1976	1977	AUGMENTATION
930	Service financier	2.513.623,39	11.135.296,12	+ 343 %
931	Personnel permanent	9.116.942,69	11.211.696,07	+ 22,98 %
932	Ensembles immobiliers	2.556.255,86	2.407.474,44	+ 6,18 %
934	Administration générale	617.962,62	839.959,42	+ 35,92 %
936	Voie communale	942.302,30	827.767,15	+ 12,15 %
940	Relations publiques	494.627,36	643.245,77	+ 30,05 %
941	Justice	3.223,79	781,03	- 75,77 %
942	Sécurité et police	297.114,24	224.827,59	- 24,33 %
943	Enseignement	736.747,17	738.880,43	+ 0,29 %
944	Oeuvres sociales scolaires	359.974,94	500.395,78	+ 39,01 %
945	Sports et Beaux Arts	316.389,66	320.121,76	+ 1,18 %
951	Services sociaux	485.105,52	792.695,56	+ 63,41 %
953	Hygiène	31.499,14	5.064,43	- 83,92 %
955	Aide sociale	710.961,60	983.309,09	+ 38,31 %
961	Interventions économiques	144.129,79	283.105,62	+ 96,42 %
962	Comice Agricole	4.500,00	500,00	- 88,89 %
963	Chambre des Métiers	2.000,00	2.500,00	+ 25,00 %
964	Interventions socio-économiques	2.587,75	4.192,73	+ 62,02 %
965	Domaine productif de revenus	—	—	—
966	Eau et assainissement	13.379,88	—	—
967	Service à caractère industriel	486.942,24	622.110,13	+ 27,76 %
970	Produits et charges non affectés	44.880,49	39.027,56	- 13,04 %
971	Produits service fiscal	1.182,34	6.787,66	+ 474 %
972	Versement au B.A.S. (spectacles)	63.560,50	80.676,77	+ 26,93 %
977	Emploi taxe d'équipement	186.786,01	395.883,36	+ 111,94 %
<b>TOTAL DEPENSES...</b>		<b>32.066.297</b>		



La nouvelle caserne des pompiers.

L'école de Groas-Hent.

### SECTION FONCTIONNEMENT : RECETTES

Chapitre	RECETTES	1976	1977	%
930	Bonification d'intérêts	63.385,71	46.172,31	- 27,16 %
931	Recouvrements divers	339.606,52	369.874,01	+ 8,91 %
932	Recouvrements pour travaux	129.631,23	176.179,80	+ 35,91 %
936	Recouvrements de voirie	41.342,03	66.296,38	+ 60,36 %
940	Participation de l'Etat	26.702,50	23.546,13	- 11,82 %
941	Participation greffe	1.603,75	70.504,20	+ 50,92 %
942	Participation	143.655,24	94.581,95	- 33,58 %
943	-	109.444,12	268.281,85	+ 79,51 %
944	-	149.455,49	—	—
945	Participations et droits d'entrée piscine	61.179,00	69.356,00	+ 13,37 %
951	Taxes et participations	238.972,55	481.486,37	+ 61,05 %
955	Recouvrements	26.540,00	—	—
962	Participations	1.500,00	—	—
965	Locations droit de voirie	137.502,06	160.154,47	+ 16,47 %
967	Recettes des services	588.612,91	767.961,93	+ 37,48 %
970	Excédent reporté et divers	5.676.250,01	6.772.258,15	+ 19,31 %
971	Taxes sur salaires	—	7.390.676,21	+ 10,15 %
972	Droits de mutation	6.709.811,77	244.997,00	+ 26,55 %
977	Spectacles - licences	193.601,24	257.492,92	+ 46,25 %
977	Taxe d'Equipelement Centimes	11.334.827,00	15.212.896,00	+ 34,21 %
977	Constructions neuves	628.126,00	1.140.369,00	+ 81,55 %
<b>TOTAL RECETTES...</b>		<b>33.493.982</b>		
<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT :</b>		<b>1.427.685</b>		

### Situation financière et fiscale pour l'année 1977

I - Population	18.296
II - Dette au 31.12.1977 (ratio par habitant)	59.864.986,38 F (+ 14,86 %) 3.272,03 F
III - Attribution au titre de la taxe sur les salaires (ratio par habitant)	7.187.908,00 F 392,87 F
IV - Impôts locaux dont patentes foncier bâti et non bâti taxe d'habitation soit par habitant	15.770.810,00 F 9.675.909 F (61,35 %) 2.670.005 F (16,93 %) 3.424.896 F (21,72 %) (187,19 F)

**pour payer moins d'impôts**

**CREDIT LYONNAIS**

Renseignez-vous à notre agence  
25 rue, E. RENAN

TÉL. 37.45.25

## FINANCES / suite

### LES IMPOTS LOCAUX 1978

Les impôts locaux ont augmenté dans des proportions importantes pour diverses raisons impossibles à prévoir, les éléments nécessaires n'étant pas connus lors de la session budgétaire.

En 1977, les impôts locaux se répartissaient de la façon suivante :

Contribution foncière - propriétés bâties	2.057.936	13,05 %
Contribution foncière - propriétés non bâties	612.069	3,88 %
Taxe d'habitation	3.424.896	21,72 %
Taxe professionnelle	9.675.909	61,35 %
<b>TOTAL</b>	<b>15.770.810</b>	<b>100,00</b>

En 1978, la répartition entre ces quatre contributions se trouve modifiée de la façon suivante :

	1977	1978	Variation
Contribution foncière propriétés bâties	13,05 %	15,53 %	+ 19 %
Contribution foncière propriétés non bâties	3,88 %	3,94 %	+ 1,54 %
Taxe d'habitation	21,72 %	23,81 %	+ 9,62 %
Taxe professionnelle	61,35 %	56,72 %	- 7,56 %
	100,00	100,00	

On voit que le produit de la taxe professionnelle sera en augmentation de 10,13 % alors que le total des impôts locaux attendus pour 1978 est supérieur de 19,14 % à celui de 1977. C'est la différence qui trouve sa compensation sur la contribution des propriétés bâties et la taxe d'habitation.

### Ville de Lannion Évolution de la fiscalité locale

	Produit total des impôts		Répartition entre les différentes contributions									
			Propriétés bâties		Propriétés non bâties		Taxe d'habitation		Taxe professionnelle			
	Montant	% en +	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
1974	5.727.951		600.307	10,48	253.675	4,43	1.301.245	22,71	3.572.994	62,38	346.845	9,71
1975	8.439.845	47,34	926.759	10,98	336.773	3,99	1.845.393	21,91	5.326.920	63,12	640.098	12,01
1976	12.010.480	42,31	1.467.657	12,22	465.757	3,88	2.705.328	22,52	7.371.738	61,38	740.019	10,04
1977	15.770.810	31,31	2.057.936	13,05	612.069	3,88	3.424.896	21,72	9.675.909	61,35		
1978	18.789.889	19,14	2.920.572	15,53	739.386	3,94	4.473.695	23,80	10.656.237	56,71		

Le rendement de la taxe professionnelle sous le régime d'imposition fixé par la loi du 29 juillet 1975 est sensible aux aléas économiques car on retient les éléments suivants pour la calculer :

- Valeur locative des immobilisations (bâtements, terrains, outillage, matériel de transport, etc.).
  - Salaires payés au cours de l'année précédente.
  - Les recettes pour les professions libérales, agents d'affaires et intermédiaires de commerce occupant moins de 5 salariés. Ces recettes sont retenues pour 1/8.
- Compte tenu du travail de révision des valeurs locatives effectué en 1977 par M. Bernard, on aurait pu s'attendre à une augmentation des bases d'imposition à la taxe professionnelle, or c'est au contraire une baisse de 8,83 % de la valeur de l'élément de répartition de la taxe professionnelle que l'on constate.

L'incidence des augmentations sera différente d'un contribuable à un autre :

- pour la contribution foncière des propriétés bâties en raison de l'écroulement des revenus imposables dont c'est la dernière année.
- pour la taxe d'habitation par le fait de l'application de l'abattement général décidé pour les immeubles constituant la résidence principale des contribuables. Pour quelques contribuables (très rares il est vrai) il y aura même une diminution.

Une fois de plus apparaît la difficulté pour les conseillers municipaux de moduler la répartition des charges fiscales et rien de sérieux ne pourra être fait tant que les renseignements qui servent à la fixation du potentiel fiscal ne seront pas donnés préalablement à toute discussion budgétaire, car même si on permettait de fixer une répartition de l'impôt, par exemple :

- 15 % à la contribution foncière propriétés bâties
- 5 % à la contribution foncière propriétés non bâties
- 15 % à la taxe d'habitation
- 65 % à la taxe professionnelle,

on n'aboutirait pas forcément au résultat attendu si on ne connaît pas aussi les valeurs imposables qui supporteront la répartition décidée.

Ceci se traduit par la répartition en francs suivante :

	1977	1978	Variation
Contribution foncière propriétés bâties	2.057.936	2.920.572	+ 43,47 %
Contribution foncière propriétés non bâties	612.069	739.386	+ 20,80 %
Taxe d'habitation	3.424.896	4.473.695	+ 30,62 %
Taxe professionnelle	9.675.909	10.656.237	+ 10,13 %
	15.770.810	18.789.890	+ 19,14 %

## TRANSPORT URBAIN

### PREMIER BILAN : achat d'un 3<sup>e</sup> bus.

A. GOURIOU

Le 16 mai 1978, deux minibus de 21 places étaient mis en service. Pendant quinze jours, ces minibus ont été utilisés, gratuitement, par les Lannionnais séduits par ce mode de transport. Après cet essai de deux semaines, l'ouverture officielle des lignes urbaines est intervenue le 1<sup>er</sup> juin.

Depuis cette date, l'attrait de ce nouveau mode de transport ne s'est pas démenti, et ce succès fait que les habitants des quartiers non desservis par le service demandent des modifications de circuit. Celles-ci ne peuvent être satisfaites sans risquer de perturber gravement le service et d'en réduire la fréquentation.

C'est la raison pour laquelle le conseil municipal a pris la décision d'acheter un troisième véhicule qui permettra :

- de suppléer à la défaillance éventuelle de l'un des bus actuellement en service.
- de doubler aux heures de pointe, le véhicule qui dessert la Z.U.P. de Ker Uhel.
- de créer une troisième ligne destinée à desservir certains quartiers, à partir des lignes existantes.

Un premier bilan établi sur les mois de juin, juillet et août donne les résultats suivants :

#### Sur le plan de la fréquentation

Chaque bus transporte 150 personnes par jour, chiffre trois fois supérieur à la fréquentation des transports urbains assurés par la C.A.T. en 1977.

#### Sur le plan financier

Les résultats obtenus à l'issue de ces trois mois de fonctionnement sont très encourageants. Bien entendu, un tel service ne peut s'équilibrer du fait même de son caractère public.

#### Le bilan sur trois mois s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Rémunération 3 agents	38.250,60	Juin	9.833,00
Amortissement des 2 véhicules de l'emprunt	14.401,20	Juillet	8.041,00
Achat des billets	1.951,16	Août	7.815,00
Carburant	4.014,60		
<b>TOTAL</b>	<b>58.617,56</b>	<b>TOTAL</b>	<b>25.689,00</b>
DEFICIT = 32.928,56 F (1)			

(1) Il est à remarquer que le déficit comprend l'amortissement des 2 minibus pour lesquels un emprunt de 230.000 F sur 5 ans au taux de 8 % a été contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. En faisant abstraction de cet emprunt, le déficit trimestriel est de 18.527,36 F. Il semblerait que ce déficit puisse encore être réduit si les résultats de la première quinzaine de septembre se confirment : en effet, le produit de la vente des tickets s'élève, pour cette période, à la somme de 4.894,00 F.

#### Les tarifs appliqués depuis le 1/6/78 sont les suivants :

TARIFS	PLEIN TARIF	DEMI TARIF (1)
Prix du ticket	2,00 F	1,00 F
Carnet de 10	15,00 F	8,00 F
Carte mensuelle d'abonnement	80,00 F	40,00 F

(1) Les bénéficiaires de ce demi-tarif sont les personnes titulaires :  
- de la carte vermeil, de la carte d'handicapé, de la carte de chômeur.  
Il s'applique également aux personnes âgées de plus de 65 ans et aux enfants de 7 à 11 ans.  
A noter également que les étudiants de l'I.U.T. bénéficient d'une carte d'abonnement au tarif préférentiel de 60 F.

### L'ÉPARGNE CHANGE...

## Banque Populaire

### ... CHANGER D'ÉPARGNE.

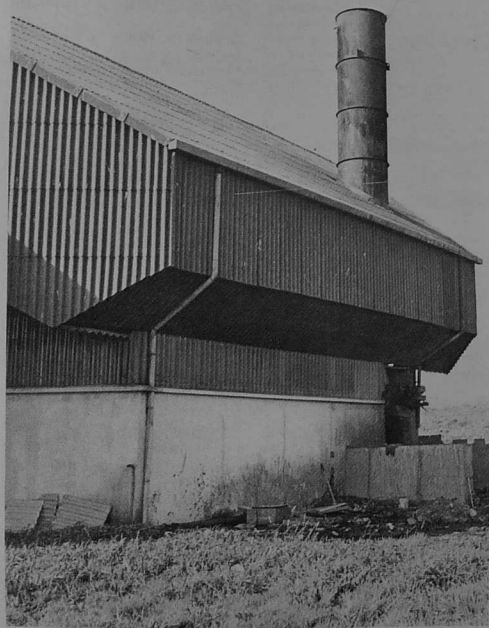
LANNION 9, Quai d'Aligouin

DISTRIBANQUE. De l'argent 24 h/24

## LE SITOM

### LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

J.TAZÉ



#### HISTORIQUE :

En 1964, était constitué un syndicat provisoire pour l'étude du projet de construction d'une usine de traitement des ordures ménagères de la région de Lannion - Perros-Guirec. La participation des communes aux frais des constructions et d'exploitation était fixée proportionnellement à la population :

Lannion	34 %
Perros-Guirec	33 %
Trégastel	11 %
Pleumeur-Bodou	8 %
Trébeurden	14 %

L'implantation initiale de l'usine, prévue au lieu-dit de Crech Seac'h en Pleumeur-Bodou a été abandonnée, en premier lieu pour un terrain situé en bordure du CD 11 et appartenant à l'aérodrome de Lannion - Servel, puis en définitive, après des travaux de viabilité, pour un terrain bordant le CD 6 à proximité du lieu-dit Guéradur, sur le territoire de la commune de Pleumeur-Bodou.

#### CHOIX DU PROCÉDÉ :

Le concours lancé en 1967 a permis au syndicat de faire son choix parmi de nombreuses solutions proposées, et de retenir comme solution l'incinération, ce procédé utilisant un four qui brûle les ordures à une température variant de 700 à 1100° C.

Après une étude comparative et une visite à Munich, le syndicat retenait un four tournant type Schoppe, présenté par la S.E.P.I. Dans ce four, les ordures sont réduites à l'état de machefer pulvérulent, représentant approximativement 6 à 7 % du poids initial.

#### DE FOUR EN FOUR... 1970 - 1976 48 mois de fonctionnement 30 mois d'arrêt

L'usine est construite au cours du premier semestre 1970. Le four mis en service avant l'été 1970 doit être arrêté dès le mois d'octobre. Sa

remise en route ne sera effective que fin décembre après regarnissage intérieur du four et réfection de la fumisterie. Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 1971, le fonctionnement ne s'améliore pas et on enregistre fin juin et début juillet, de fréquents arrêts de l'usine. Le 1<sup>er</sup> septembre 1971, c'est l'arrêt complet des installations. Le cône du four doit être remplacé par un nouveau. La mise en marche industrielle de l'usine ne reprendra que le 15 décembre 1971.

Il est à constater que depuis le début de l'opération, l'usine n'a jamais fonctionné comme prévu. Le tonnage des ordures traitées est nettement inférieur aux capacités annoncées par le constructeur.

Le 8 septembre 1972, c'est à nouveau l'arrêt. L'entrepreneur n'ayant pas de solution garantissant la tenue du four dans le temps, s'engage à remplacer le four rotatif Schoppe par un four du type à grille oscillante Trummer. En juillet 1973, la nouvelle installation est mise en route, mais cependant dès le mois d'octobre, il est constaté une grande teneur en imbrûlé, et une capacité d'incinération inférieure au cahier des charges.

Les années 1974 et 1975, le fonctionnement du four étant aussi médiocre, sa réception provisoire n'est pas envisageable : ou bien le four est arrêté, ou bien de toutes manières l'alimentation, l'extraction des résidus ou les ventilations étaient en panne. Le 7 janvier 1976, la S.E.P.I. fermant son département incinération, la société E.T.R. (filiale des Charbonnages de France) se substitue à celle-ci. De janvier à juin 1976, l'usine est de nouveau arrêtée pour remise en état et en conformité.

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 1976, l'U.T.E.C. se charge de l'exploitation de l'usine en remplacement de la S.E.P.I. L'U.T.E.C. constate : le résultat de l'incinération est médiocre et il y a de nombreux imbrûlés ; la température du four reste au-dessous de celle prévue.

#### 1977 - 78 650° C CONSTATES 900° C FONCTIONNEMENT CORRECT.

Fin mars 1977, des essais de fonctionnement ont été effectués.

Le diagramme des températures fait apparaître :  
deux pointes à 800° C  
un minimum de 600° C  
une température moyenne de fonctionnement de 650° C.

Les caractéristiques techniques Trummer prévoient 900° C pour un fonctionnement correct. Toutes les interventions répétées (septembre 1976 - mars 1977) n'ont amené aucune amélioration. Le pourcentage d'imbrûlés n'a jamais été aussi important.

#### LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF SAISI

C'est pourquoi le comité syndical a décidé d'introduire l'instance devant le tribunal administratif pour le respect des engagements pris.

#### BILAN 1977

Prix de revient à la tonne incinération, charges diverses de fonctionnement, fonds de renouvellement du matériel : 82,20 F.  
Pour l'année, les tonnages ont été les suivants :

Lannion	6.084,400 tonnes
Perros-Guirec	2.997,570 tonnes
Trébeurden	1.054,890 tonnes
Pleumeur-Bodou	931,430 tonnes
Trégastel	790,350 tonnes

soit un total de 11.858,640 tonnes

Le montant des redevances s'élève à 974.780 F.  
La ville de Lannion à elle seule représente 51,30 %.

Les dépenses pour les contribuables Lannionnais ont été de 500.137,68 F. Pour ce prix, on peut exiger le respect des engagements.

S.E.P.I. : Société d'Exploitation de Produits Industriels.  
E.T.R. : Etudes Techniques et Réalisations.  
U.T.E.C. : Union

Depuis le 5 mai 1978, la siège du SITOM est à la mairie de Lannion, et le comité est constitué comme suit :

Président	TAZE Jean, maire-adjoint de Lannion.
1 <sup>er</sup> vice-président	BONNOT Yvon, maire-adjoint de Perros-Guirec.
2 <sup>e</sup> vice-président	PENN Corentin, maire de Pleumeur-Bodou.
3 <sup>e</sup> vice-président	HASCOET Sébastien, conseiller municipal de Trégastel.
Secrétaire	HUET Emile, conseiller municipal de Trébeurden.
Trésorier	(1 <sup>er</sup> janvier 1979) M. GIVAUDAN, receveur-percepteur.
Les membres	LE PARANTHOEN, maire de Perros-Guirec LE PIERRES, Lannion RAPITEAU, Pleumeur-Bodou EVEN, Trébeurden TOUDIC, Trégastel.
Secrétaire administrative	Mme LE FORT.

## URBANISME

### LANNION DEMAIN

A. GOURIOU

L'opinion publique est sensibilisée par les questions d'environnement, d'urbanisme, les moyens d'améliorer la qualité de la vie quotidienne.

Depuis quinze ans, l'agglomération de Lannion a connu de profondes transformations qui ont bouleversé le cadre traditionnel lentement élaboré de siècle en siècle : naissance du Grand Lannion, établissement de la zone industrielle, construction des nouvelles zones résidentielles périphériques (Ker Uhel, Pen an Ru, Ar Santé, Les Fontaines).

A Lannion comme ailleurs, s'est imposée rapidement aux élus, la nécessité d'une politique d'aménagement d'ensemble. Celle-ci rejetant le coup par coup, doit s'efforcer de planifier, de programmer les réalisa-

tions. Elle s'impose d'autant plus que l'endettement important de la ville ne peut s'accroître indéfiniment et incite à la prudence.

Notre équipe municipale a reçu en héritage un ensemble foncier et immobilier transformé par les générations précédentes. Il nous faut naturellement conserver cet héritage, y compris les éléments qui nous paraissent insatisfaisants, y compris les **coups parés** que nous devons mener à terme.

Notre action s'est tout d'abord traduite par la refonte du P.O.S. Cette tâche, pour l'essentiel, nous l'avons achevée, et les dernières opérations techniques terminées par les services de l'équipement, le plan pourra être publié immédiatement. Les méthodes d'élaboration que nous avons suivies pour élaborer le P.O.S., appelant la population à participer le plus large-

*«Pour les classes populaires, pour ceux dont la ville constitue l'unique horizon, le cadre d'une existence laborieuse, changer la vie c'est d'abord changer la ville».*

François Mitterrand

ment possible, nous encourageant à persévérer dans cette direction.

#### Qu'est-ce qu'un plan de référence ?

La municipalité a décidé de mettre en chantier l'aménagement des espaces urbains. Il ne faut pas que le développement des quartiers périphériques entraîne un dépeuplement du centre ville. Le vieux centre-ville doit demeurer le point de rencontre, le cœur de la vie sociale.

Le plan de référence que nous voulons dresser répond à ce souci. Il devra répondre à trois objectifs : — améliorer la qualité de l'environnement, — réanimer les centres-villes, — programmer les opérations d'urbanisme.

Il s'agit donc dans un premier temps, de recenser les grands problèmes qui se posent en ville : circulation, stationnement, voies piéton-

nes, espaces verts, quais, mise en valeur des monuments, etc. Un certain nombre d'opérations sera choisi, étudié sur le plan du financement, et réalisés dans les cinq à huit années à venir.

C'est dire toute l'importance pour Lannion, d'un tel plan : mais il faut aussi ajouter qu'il ne s'agit nullement d'un engagement formel et définitif, mais d'un ensemble d'opérations dans lesquelles pourront puiser, après réflexion, concertation, les élus au vu de leurs possibilités financières.

#### Comment sera réalisé ce plan ?

Le conseil municipal a déjà voté les crédits nécessaires à l'élaboration de ce plan subventionné à 70 % par le fonds d'aménagement urbain. Une commission municipale se met actuellement en place, elle sera la cheville ouvrière de l'opération. Appel sera fait à un organisme spécialisé dans les études de ce type, et bien sûr, vont être sollicitées les participations les plus diverses : associations de commerçants, de défense de cadre de vie, des consommateurs, syndicats, etc.

Toutes celles et tous ceux qui se sentent, de près ou de loin, concernés par ce projet, pourront donner leur avis, faire leurs propositions au sein de commissions de travail, et d'assemblées d'informations. Ainsi, au moment où les choix décisifs seront arrêtés par les élus, ceux-ci seront en possession des données techniques et financières, mais aussi des avis des Lannionnais.

Nous aurons dans les prochains bulletins, l'occasion d'aborder les différents aspects du futur plan, de manière plus détaillée. Ajoutons en terminant que le plan de référence prend aussi en charge l'aménagement des petits centres : Buhulien, Loguivy, Servel et Brélévenez, — cela allait sans dire, mais cela va mieux en le disant.

à suivre

## L'ACEV

### UN NOUVEAU VENU DANS LA VIE ASSOCIATIVE LANNIONNAISE

Le mercredi 27 septembre 1978, à l'initiative de l'Association Comités d'Entreprises-Ville, ouvraient à Lannion, deux centres aérés situés, l'un au centre social de Woas-Wen (Z.U.P.), l'autre, à l'école Joseph Morand (centre-ville). Pour répondre à la demande croissante des parents qui travaillent, les deux centres se proposent d'accueillir des enfants de 4 à 12 ans, chaque mercredi, et à l'occasion des petites vacances scolaires.

Ce service social, dont on connaît les exigences budgétaires, est né grâce à la volonté de collaboration dont ont su faire preuve les instances concernées, à savoir : la municipalité de Lannion et les responsables de certains comités d'entreprises locaux.

Cette volonté commune s'est traduite par la création au début du mois de septembre de l'Association Comités d'Entreprises-Ville (l'A.C.E.V.).

#### FICHE SIGNALÉTIQUE DE L'A.C.E.V. :

C'est une association déclarée régie par la loi de 1901.

**Siège social :** mairie de Lannion

#### Membres actifs :

la ville de Lannion,  
le comité d'entreprise L.T.T.  
le comité d'entreprise C.I.T.  
Alcatel,  
le comité d'entreprise L.M.T.

**Président :** M. Marcel Guéguen,  
maire-adjoint de Lannion.

**Objet :** Créer et gérer des activités sociales, culturelles et sportives, ouvertes en priorité aux familles ressortissantes des comités d'entreprises ou œuvres sociales adhérents, ainsi qu'aux familles qui, résidant à Lannion, ne dépendent d'aucun comité ou œuvre similaire.

**Premières réalisations :** ouverture de deux centres aérés pour les mercredis et les petites vacances.  
Prise en charge de la gestion et du financement du centre aéré d'été de Beg-Léguer.

**Projets :** se donner les moyens dans un avenir immédiat d'améliorer et d'étendre les structures d'accueil déjà mises en place au bénéfice des enfants.

**Signe particulier :** retenons de l'A.C.E.V. qu'elle fait figure d'association pilote en raison de l'originalité de sa composition.

En effet, innovant par rapport aux schémas associatifs habituels, l'A.C.E.V. réunit en son sein, pour 50 % des droits et obligations chacun, la ville de Lannion, d'une part, et un ensemble de comités d'entreprises, d'autre part.

Gageons que ces partenaires nouveaux réunis sous un tel sigle (l'A.C.E.V.) sauront favoriser l'écllosion des jeunes placés sous leur responsabilité, dans le cadre des centres aérés.



## ACTIVITES SOCIALES ET CULTURELLES

### UN PLAN SOCIAL POUR LANNION

J. GAUTIER

La nécessité où se trouve la municipalité de remplacer l'actuel centre social de Ker Uhel, provisoire et peu fonctionnel, par un centre définitif et répondant mieux aux besoins de la population du quartier, a été le point de départ d'une réflexion d'ensemble sur le futur équipement social de la ville, réflexion menée en collaboration avec les services de la caisse d'allocations familiales.

Au cours de consultations qui ont eu lieu, d'une part avec la population elle-même, par la diffusion d'un questionnaire à Ker Uhel, et d'autre part, avec les responsables des associations de quartiers, trois notions se sont dégagées :

- une option nette pour un centre social «claté» dans l'ensemble

de la ville ;

- la nécessité d'établir un plan d'ensemble des équipements sociaux, dont la réalisation serait échelonnée dans le temps ;
- la nécessité de ne pas séparer le social et le culturel : il ne suffit pas pour devenir une personne d'échapper aux contraintes matérielles, il faut aussi apprendre à penser par soi-même.

Comme il n'est pas possible de tout faire en même temps, l'ordre de priorité suivant a été retenu, en raison de l'importance des populations concernées, de l'urgence des problèmes à résoudre, et des sources de financement :

1. les équipements mixtes pour la Petite Enfance.

2. les équipements pour les adolescents de Ker Uhel, avec aménagement de terrains autour des bâtiments existants et réutilisés.
3. le centre d'animation de Ker Uhel.
4. le réaménagement du centre d'animation de Saint Elivet, avec une antenne à Goas Congar.
5. la constitution d'un centre d'animation dans le quartier de la Rive Gauche.

La réalisation de ce plan, nécessairement répartie sur les années à venir, permettra d'échapper au coup par coup générateur de gaspillages et de doubles emplois.

Le principe en a été adopté par le conseil municipal lors de sa réunion du 20 juin.

- Le mercredi : de 14 h à 15 h, découverte de la musique ; de 15 h à 16 h 30, émaux.

- Des tables de ping-pong et une salle sont à la disposition de ceux qui veulent pratiquer ce sport.

- Activité labo photo : initiation le mercredi, de 17 h à 19 h ; utilisation libre du labo.

Démarreront prochainement : la couture, le modélisme, une bibliothèque de bandes dessinées, flûte à bec, guitare...

Durant toute l'année, le centre Saint-Elivet aura dans ses murs des expositions permanentes : jusqu'au 8 octobre : exposition de photos couleurs, *Le secret des écorces* ; du 9 octobre au 20 octobre : exposition de peintures.

Pour tous renseignements : tél. 37.97.87.

### LE CENTRE SAINT-ELIVET



Le groupe «cabrette» lors d'une répétition au centre Saint-Elivet.

Le centre Saint-Elivet ouvre ses portes pour la troisième année consécutive. Les personnes qui veulent s'inscrire peuvent se présenter du lundi au vendredi, entre 18 h et 19 h, à la permanence d'accueil.

- L'activité gymnastique a repris depuis lundi 25 septembre. Il y aura quatre séances par semaine : lundi, 9 h 30 - 10 h 30 ; mardi, 18 h - 19 h ;

jeudi, 9 h 30 - 10 h 30 ; vendredi, 18 h - 19 h.

- Une activité *création d'objets décoratifs* a lieu tous les vendredis, de 14 h à 16 h.

- Un nouvel atelier d'expression théâtrale (théâtre de la rue, expression corporelle, etc...).

## EDUCATION

### LA CULTURE DANS LES ECOLES

M. GUEGUEN

#### Question :

Des questions sur les besoins d'activités et d'éducation culturelles à Lannion ont souvent été posées.

Avez-vous des projets allant en ce sens ?

#### Réponse :

En ce qui concerne les écoles, jusqu'à présent, il a été laissé toute initiative aux directeurs d'école pour accueillir, soit des séances de marionnettes, soit des spectacles pour enfants, ceci sans coordination véritable.

Une tentative pour lancer sur l'ensemble des écoles, de telles activités, débutera le 26 octobre.

En effet, le S.H.A. (Solidarité Humaine pour les Arts) (Solidarité Humaine pour les Arts) nous propose un spectacle roumain *Pacala le joueur*. Ce spectacle, qui tourne actuellement sur la Bretagne, bénéficie de critiques très favorables.

Deux séances seront organisées par la municipalité au cinéma *Le Club*, pour toutes les maternelles de Lannion, les écoles primaires de Loguivy et Buhulien.



### GARDERIES

#### QUESTION :

Les parents viennent de recevoir de nouveaux questionnaires concernant l'inscription de leurs enfants dans les garderies scolaires et du mercredi. Pourquoi ces nouveaux questionnaires ?

#### REPONSES :

Les garderies sont un service social qui répond aux besoins des familles, des familles de travailleurs en particulier, dont les femmes travaillent par nécessité, par souci d'émancipation plus rarement.

Jusqu'à présent un barème forfaitaire ne tenant compte que du nombre d'enfants et du nombre de jours de présence était appliqué. Mais nous avons pensé qu'il n'était pas normal qu'une famille d'ouvriers, une femme seule paient le même tarif qu'une famille de cadres ou de profession libérale, d'où la notion de *quotient familial*.

Ce quotient tiendra compte, tout d'abord des ressources familiales, du nombre d'enfants à charge du fait, par exemple, qu'une femme soit seule à élever ses enfants (le cas est malheureusement de plus en plus fréquent). C'est pourquoi nous avons ajouté à la demande de renseignements, la fourniture d'un extrait de rôles, plus pratique qu'une fiche de salaire, un talon d'allocations familiales, etc...

Tout ceci est fait dans un souci d'efficacité, mais aussi de justice et de plus juste répartition. Il va sans dire que les familles qui se sentiraient «gênées» de fournir un tel document accepteraient, par là même, l'obligation de payer le tarif maximum proposé, chose toujours possible et acceptable.

## LOISIRS

Le comité des fêtes, conscient de la tâche qu'il s'est donnée librement, celle de l'animation du **Grand Lannion**, comprend une organisation qui repose sur :

- un comité de 30 membres, élus en assemblée générale.
- un bureau de 11 membres, élus par le comité.
- quatre grandes commissions : finances, art, sport, matériel et publicité.

La justice veut qu'on souligne le dévouement, la présence continuelle de tous les membres, dont la plupart sont salariés et qui tous opèrent au sein du comité et des commissions, d'une manière absolument bénévole, et dans le plus grand respect des opinions politiques et religieuses. Les heures passées en réunions, en affichage de jour et de nuit, en animation des manifestations, ne se comptent plus.

Pour mémoire, il faut également rappeler l'animation des années passées :

- cinq **carnavals**, avec un succès grandissant et des thèmes de plus en plus pittoresques.
- des **fêtes d'été** avec :
  - des critères cyclistes de haut niveau.
  - des spectacles de grande qualité avec les Dubliners, le Ballet de Colombie.
  - des festou-noz enrichis par des attractions inédites.
  - du moto-ball, des courses de lévriers, des jeux inter-quartiers.
  - des associations : les Amis de l'orgue, les Tregeriz, le groupe Rencontres, le Boxing-club, l'Union bouliste, les Vélos-clubs, L'union des commerçants.
  - des collations offertes aux anciens de Lannion.

Nous ajouterons que l'aide de la municipalité, de ses services techniques, du syndicat d'initiative, sont tout particulièrement bénéfiques.



Nous soulignerons encore que les engagements financiers sont à l'échelle des risques supportés sur tous les plans, par les responsables, ce qui ne les empêche pas de redistribuer, à raison de 150 %, la subvention annuelle au profit de différentes associations Lannionnaises.

En conclusion le **comité des fêtes** souhaite vivement, que cette collabo-

ration générale soit poursuivie et améliorée. La contribution de nombreux groupements et comités de la région au succès des manifestations continuera d'être appréciée et elle le sera d'autant plus que celles-ci s'efforceront en toutes circonstances, de rechercher avant tout la meilleure participation possible.

## LANNION VILLE PROPRE

Dans notre précédent bulletin, nous avons fait quelques suggestions, dans le but d'améliorer la propreté de notre ville.

Rappelons tout d'abord que notre ville c'est notre vie !, et que la propreté, si nous la voulons, est l'**AFFAIRE DE TOUS**, et non pas seulement de la municipalité. Afin de faire participer l'ensemble de la population à l'amélioration de son cadre de vie, nous organisons un concours d'affiches parmi tous les enfants scolarisés de Lannion. Le lauréat verra son affiche éditée et diffusée.

### Que peut-on faire ?

#### Les ordures :

La municipalité vient d'ouvrir la décharge des Isles les vendredi et samedi toute la journée. Un service régulier de ramassage des ferrailles est organisé. Malgré cela, certaines personnes utilisent encore des décharges sauvages.

A titre indicatif, nous avons dû retirer dernièrement 6 camions de 12 m<sup>3</sup> d'ordures derrière la météorologie, et nous sommes au regret de constater que les ordures réapparaissent à nouveau... Ce sont les contribuables lannionnais qui paieront...

#### L'affichage :

Un nettoyage régulier sera effectué sur les panneaux publicitaires et municipaux.

La ville aura trois sortes de panneaux :

- affichage publicitaire (réalisé par Avenir Publicité)
- affichage municipal (réalisé par l'afficheur municipal relatif à l'affichage officiel et spectacles)
- affichage libre. Nous disposons à cet effet de 17 panneaux plastiques.

Tout affichage pourra être interdit dans certains secteurs (par exemple, le pont de Sainte-Anne).

#### Le nettoyage :

Un grand effort a été fait dans ce domaine :

- passage d'une équipe avec la balayeuse ;
- mise en place de corbeilles plus esthétiques dans la ville.

Pour permettre aux enfants de prendre l'habitude de les utiliser, nous allons en installer à l'intérieur et à la sortie des écoles.

#### Trottoirs :

Il a été procédé à une réfection des trottoirs dans plusieurs secteurs : rues de Kérampont, Noël Donval, Ernest Renan, rues des Augustins, Saint-Malo, des Chapeliers, de la Poterie, place du Monument aux Morts, partie basse de la route de Ploubezre.

#### Fleurir la ville :

Un effort important vient d'être réalisé, effort couronné de succès, puisque Lannion a obtenu plusieurs prix dans la série des villes de 5.001 à 20.000 habitants.

- premier prix départemental devant Perros-Guirec.
- premier prix au concours régional des villes et villages fleuris (deuxième : Fouesnant - Finistère ; troisième : Cesson-Sévigné - Ille-et-Vilaine ; quatrième : Redon - Ille-et-Vilaine ; cinquième : Pontivy - Morbihan)

Cet effort sera poursuivi, et étendu à tous les secteurs.

### Que pourrait-on faire ?

*Suggérer,  
donner des idées :  
toutes les propositions  
seront accueillies  
avec plaisir.*

## TRIBUNE LIBRE

*Commençons par les fleurs...*

*Tout d'abord, merci pour les signalisations concernant la sécurité des enfants... également utiles pour les personnes âgées, bien qu'il faudrait fouiller le problème, car ces signalisations ne sont pas respectées, notamment les « bandes blanches » et les limitations de vitesse. Traverser le Bd d'Armor à l'heure des sorties d'usines, avec des gosses, landaus et cie, est un véritable sport. J'espère qu'un débat aura lieu au sein de la population lannionnaise à ce sujet, qui pourrait déboucher sur le statut de l'enfant dans la ville... des idées commencent à germer du côté des « terrains d'aventures ». Je crois que M. Gautier s'y intéresse. (Semaine de l'enfance — débat avec M. J. Chombart De Loue).*

*Un autre merci pour la mise en place des mini-bus. Le service rendu est appréciable, car il touche les personnes les plus défavorisées qui ne possèdent pas de voiture. Mais je trouve regrettable que lors de la réunion de concertation à ce sujet, seuls les syndicats, les comités de quartier (...), aient été invités, car dans la réalité quotidienne ce ne sont pas forcément ces personnes-là qui utilisent le mini-bus, et cela revient à dire que les personnes n'étant pas affiliées à un syndicat, ou n'ayant pas de vie associative, sont exclues du débat. Un minimum aurait été d'en informer les « informels » par la presse. J'espère que vous y penserez en septembre, et que d'ici là un bulletin d'information le précisera. Je parle du bulletin, car toute la population le reçoit, ainsi ceux qui ne lisent pas la presse (ils sont nombreux — je m'en suis aperçu lors de l'enquête sur Ker-Uhel) seront tout de même avertis.*

*Françoise Racine  
Ker-Uhel  
Lannion  
mère de 2 enfants*

## COMMISSION DU LOGEMENT

C'est la commission des affaires sociales qui attribue les logements HLM alloués à la ville de Lannion.

Réunie pour la première fois le 6 avril 1977, cette commission siège une fois par mois, et à ce jour, a attribué 210 logements.

Les critères retenus sont :

- l'ancienneté d'inscription
- cas sociaux
- travailler à Lannion.

GROUPES H.L.M. DE LANNION								Commission	H.L.M.
Répartition Implantation	C.N.E.T.	L.T.T.	C.I.T. ALCATEL	S.A.T.	L.M.T.	T.R.T.	VILLE %	TOTAL	
	PEN AN RUE	22	10	4	8			76 63,3	120
AR SANTE	90	20	19	12	4	1	109 42,7	255	
LES FONTAINES Z.U.P.	58	59	29	29	22	11	167 44,5	375	
SAINT-ROCH	163	70	32	26	23	3	261 45,1	578	
	25						17 40,4	42	
<b>TOTAL</b>	<b>358</b>	<b>159</b>	<b>84</b>	<b>75</b>	<b>49</b>	<b>15</b>	<b>630 46</b>	<b>1370</b>	

Les inscriptions sont reçues en mairie par Madame Gallou, qui assure le secrétariat de la commission. Il est utile de signaler qu'aucun loge-

ment attribué à la ville ne reste vacant.

La ville dispose d'un contingent de logements.

## CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 1978

La commission communale, présidée par M. Jean Tazé, maire-adjoint, a visité les maisons le vendredi 21 juillet et a décerné les différents prix :

### 1<sup>ère</sup> CATEGORIE : MAISON AVEC JARDIN VISIBLE DE LA RUE

- 1<sup>er</sup> prix M. LE GALL, 7 rue des frères Provost
- 2<sup>e</sup> prix M. LE SAINT, Vieille côte de Serval
- 3<sup>e</sup> prix M. LUCAS Cl., rue des Cordiers
- 4<sup>e</sup> prix M. DERRIEN Yves, 59 route de Perros
- 5<sup>e</sup> prix M. QUELLEC, 6 quai Joffre
- 6<sup>e</sup> prix Mme QUERREC, rue du Léandy
- 7<sup>e</sup> prix M. BRIGNONEN, Le Calvaire, Serval
- 8<sup>e</sup> prix M. PRIGENT, rue du Léandy
- 9<sup>e</sup> prix M. LE GALL Jh., Champ-Blanc, Serval
- 10<sup>e</sup> prix M. LAVENIR I., rue des Cordiers
- 11<sup>e</sup> prix M. BODIOU, 17, rte de Guingamp
- 12<sup>e</sup> prix M. CABON, rue de Saint-Elivet
- 13<sup>e</sup> prix M. MENO, rue Haute Rive
- 13<sup>e</sup> ex. Mme PRAT Maria, escalier de Brélévenez
- 15<sup>e</sup> prix M. GRALL Jh., rue de Pen ar Stang
- 16<sup>e</sup> prix M. LE GOIC, 11 route de Guingamp
- 17<sup>e</sup> prix M. ALEXANDRE, 55 route de Perros
- 18<sup>e</sup> prix M. LE BRIS, 45 rue de Kervenno
- 19<sup>e</sup> prix M. PERRAIN, rue des Templiers
- 20<sup>e</sup> prix M. GRALL, avenue du Général de Gaulle
- 21<sup>e</sup> prix M. LE JEAN, rue de Creach' tanet

### 2<sup>e</sup> CATEGORIE : MAISON SANS JARDIN AUX FENETRES FLEURIES

- 1<sup>er</sup> prix M. LUCAS D., 13 rue Saint-Nicolas
- 2<sup>e</sup> prix M. MELOT, Escalier du Brélévenez

Nous constatons avec plaisir que le nombre des participants est en augmentation par rapport à 1977. Souhaitons qu'en 1979 les participants soient encore plus nombreux.

## ORDURES

A dater du 8 septembre, la déchargement des Isles (Buhulien) est ouverte:

- le vendredi et
- le samedi toute la journée.

La municipalité rappelle à la population que le ramassage de la ferraille a lieu les jours suivants, aux endroits indiqués :

- 1<sup>er</sup> Vendredi (de chaque mois)  
Côte de la Gare  
Loguivy
- 2<sup>e</sup> Vendredi (de chaque mois)  
Rue de Saint-Malo  
Rue des Chapeliers  
Haut de la rue de Tréguier  
Saint-Nicolas
- 3<sup>e</sup> Vendredi (de chaque mois)  
Reste de la ville  
Ker Uhel
- 4<sup>e</sup> Vendredi (de chaque mois)  
Bourg de Serval  
Brélévenez  
Buhulien

Pour les secteurs de Serval, Brélévenez, Buhulien, Loguivy, les personnes désirant que le ramassage passe devant leur domicile devront prévenir les services techniques municipaux une semaine à l'avance.

**Tout dépôt d'ordures  
sauvage sera pénalisé.**